

La gestion et le traitement des déchets

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La Communauté de Communes Cœur de Garonne assure en régie la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue une partie de la compétence traitement à un syndicat de transport et de traitement des déchets : le SYSTOM des Pyrénées. Le service gestion des déchets gère également un réseau de trois déchetteries et assure la sensibilisation au tri et la prévention et l'animation du plan de prévention des déchets.

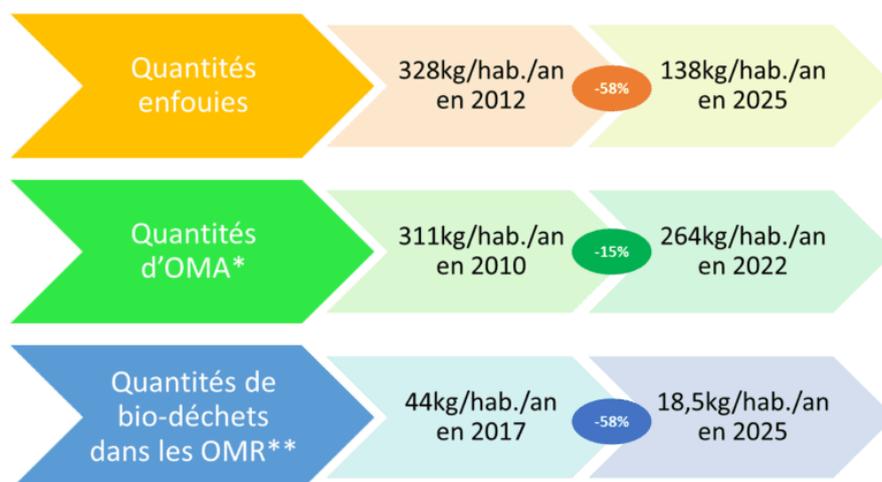
La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), du verre et des autres déchets recyclables (emballages légers et papiers) est effectuée en régie par les agents de la Communauté de Communes et est divisée en deux secteurs (Zone nord et zone sud). Chaque secteur est géré par des équipes différentes postées à Rieumes et Mondavezan.

En moyenne, un habitant de la Communauté de Communes Cœur de Garonne produit pratiquement 500 kilos de déchets par an dont 223 kilos qui ne sont pas valorisables et envoyés à l'enfouissement.

Cette production de déchets, liée à nos modes de vie et de consommation, représente une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) en plus d'être coûteuse en termes de ressources et de gestion.

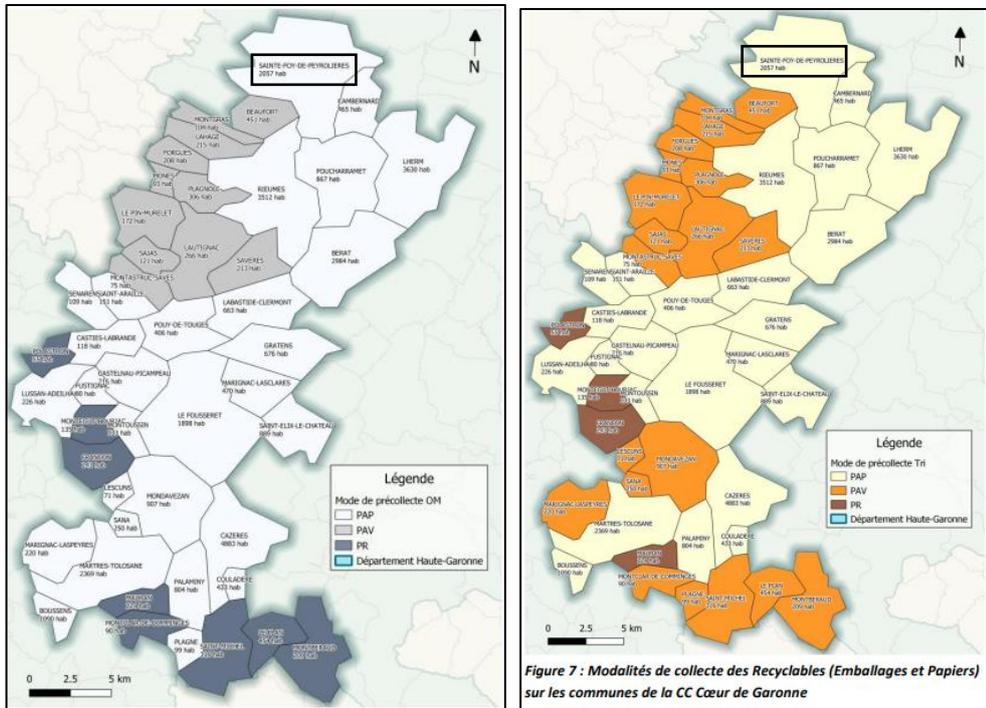
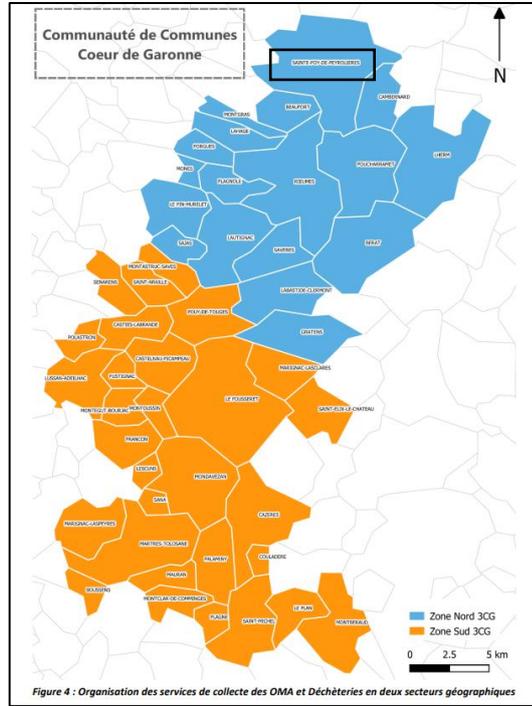
Face à cette problématique, la Communauté de Communes Cœur de Garonne, labellisée territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage depuis 2016, en partenariat avec L'Ademe, s'est fixée comme objectif de réduire considérablement les déchets destinés à l'enfouissement tout en maîtrisant ses coûts. Pour parvenir à ces objectifs, la collectivité s'est engagée et continue à mener plusieurs actions phares : optimisation des collectes, redevance spéciale, comptabilité analytique, programme local de prévention des déchets, relance de la communication, ...

Les objectifs attendus pour le territoire intercommunal :



*OMA=Ordures ménagères et assimilées / **OMR=ordures ménagères résiduelles

Sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, qui appartient à la zone nord, les ordures ménagères de même que le tri sélectif sont collectées au porte à porte.



La fréquence de collecte est codifiée selon le nombre de passage par semaine. Une collecte réalisée deux fois par semaine est notée C2. Une collecte réalisée une fois par semaine est notée C1...

Sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières :

- La collecte des ordures ménagères se fait 1 fois par semaine,
- La collecte des recyclables se fait une fois par quinzaine.

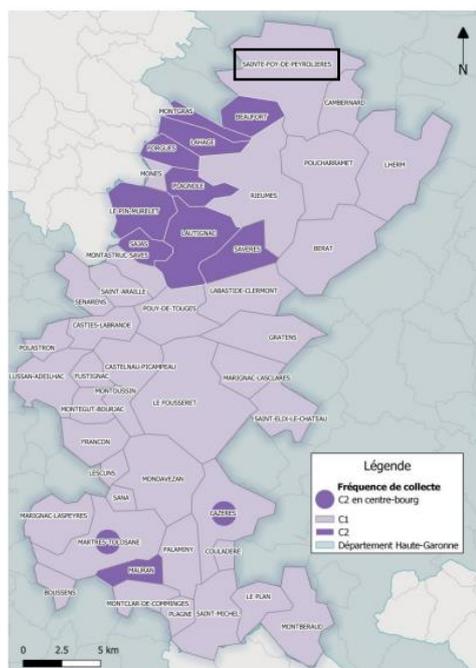


Figure 9 : Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

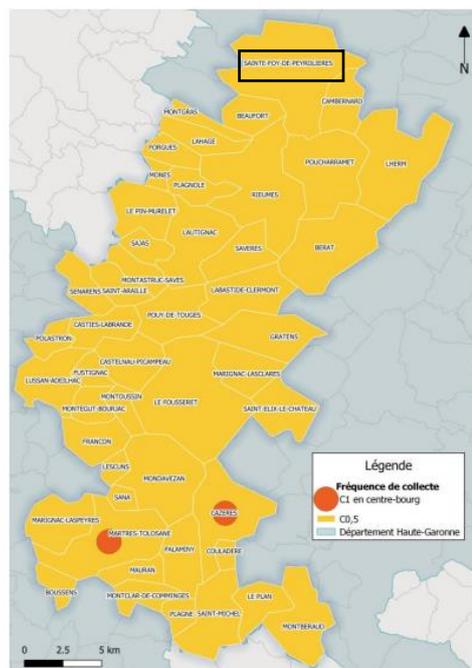


Figure 8 : Fréquences de collecte des Recyclables (Emballages légers et Papiers) sur la CC Cœur de Garonne

Les flux collectés sont acheminés vers leurs sites de traitement respectifs :

- Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers les centres de transfert de Carbone ou de Cazères puis transportées en semi-remorque par le SYSTOM des Pyrénées vers l'ISDND du Pihourc où elles sont enfouies.
- Les emballages et papiers en mélange (BCMPJ) sont dirigés vers les quais de transfert de Carbone et Cazères (transport SYSTOM) ou la déchèterie de Rieumes (transport régie) puis acheminées en convoi vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière où ils sont triés par matériaux puis transférés vers les sites de recyclage spécifiques tandis que le refus de tri est enfoui à l'ISDND du Pihourc.
- Les emballages en verre sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81).
- Les déchets de jardin sont déposés à la plateforme de compostage de Roquefort-surGaronne.
- Les Encombrants et cartons rejoignent les flux de déchèteries.
- Les cartons des professionnels sont déposés au centre de tri de Villeneuve de Rivière

DECHETTERIE

Aucune déchetterie n'est présente sur le territoire communal.

Trois déchetteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes ; la plus proche de la commune est située sur Rieumes.

